



Chalon-sur-Saône, le **23 NOV. 2023**

**Commission de suivi de site des sociétés :
Air Liquide France Industrie – Bioxal – United Initiators**

~

**Compte-rendu de la réunion du mardi 7 novembre 2023
à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône**

~

Étaient présents :

Collège « administrations de l'État »

Mme LACOUR, secrétaire générale sous-préfecture de Chalon-sur-Saône

Mme GALLINA, BSCD, Préfecture

M. LORIN, Inspecteur, DREAL Bourgogne-Franche Comté

Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »

M. MERE, Service gestion des risques, Ville de Chalon-sur-Saône

Mme BEUNAS, Chargée de mission, Grand Chalon

Collège « exploitants »

Mme TURQUIN, ALFI-EL, responsable HSE MR

M. BUSSET, ALFI-EL, responsable HSE

M. LE BERT, ALFI, directeur

M. DUTHEY, Bioxal, directeur industrie

M. LEMAIRE, Bioxal, directeur général

M. BLAISE, UI SAS, Directeur général

Collège « salariés »

M. CHAPOT, ALFI-EL, rapporteur CSSCT

M. PLANQUART, ALFI-EL, coordinateur HSE

M. HOFER, Bioxal, représentant salarié

Mme CHANLIAUD, UI SAS, Responsable logistique

Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement »

Personnalités qualifiées

Commandant AUZEL, SDIS 71

Lieutenant DECARLI, SDIS 71

SDIS 71

I. Ouverture de la séance par la présidente de la commission

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Mme LACOUR accueille les participants. S'ensuit un tour de table de présentation.

II. Présentation des rapports d'activité par les exploitants

- présentation de la politique de prévention des accidents majeurs
- bilan des actions de prévention des risques technologiques
- bilan du système de gestion de la sécurité
- bilan des incidents et accidents
- programme d'objectifs de réduction des risques
- le cas échéant, présentation des projets en cours ou envisagés sur le site

II. 1. Air Liquide France Industrie (ALFI)

Voir le diaporama préparé par ALFI joint au compte-rendu.

M. LE BERT rappelle qu'ALFI fait partie du département industriel du groupe Air Liquide, spécialisée dans les gaz industriels de haute pureté.

En matière de risques technologiques, sur les trois dernières années, on n'enregistre aucun accident avec arrêt, un accident sans arrêt, et respectivement 5, 4 et 2 événements classés en « incident potentiellement graves ». Ces incidents portent en majorité sur des pertes de confinement de produits chimiques, notamment inflammables, et des expositions à des odeurs gênantes.

S'agissant des projets, une notice de réexamen de l'étude de dangers est en cours de rédaction dans le cadre de la soumission d'un grand nombre de portés à connaissance déposés auprès des services du préfet ces dernières années. Courant 2024, un dossier de demande d'autorisation en Seveso Seuil haut sera demandé, dans un contexte d'augmentation de la production avec la relocalisation des espaces de stockage, la construction de nouveaux bâtiments et la mise en place de nouvelles techniques de conditionnement.

En outre, le site souhaite augmenter son emprise foncière et travaille actuellement avec le Grand Chalon sur la construction d'un parking pour véhicules légers en location foncière et l'acquisition d'une parcelle adjacente.

Le soutien des services de la préfecture sera demandé à diverses étapes. La première concerne l'évacuation des produits de pollution des sols, puis le financement de la gestion de friche industrielle et sa réalisation conformément au plan de protection des sols. Il faudra ensuite revoir le plan de circulation et le plan de gestion des eaux incendie et eaux usées. Cela nécessitera vraisemblablement de nombreuses discussions avec la préfecture et la DREAL.

II.2. Bioxal

Voir le diaporama préparé par Bioxal joint au compte-rendu.

M. LEMAIRE rappelle que Bioxal est une filiale du groupe allemand Schülke & Mayr, qui intervient sur le marché de la désinfection (pharmaceutique, médical, boisson).

En matière de risques technologiques, le site n'a connu aucun accident depuis 2017. Des inspections DREAL ont eu lieu en 2022 et 2023 sur différentes thématiques, ainsi que deux audits internes du système de gestion de la sécurité. Afin de supprimer le risque à la source et d'améliorer les conditions de travail, des visites comportementales de sécurité ont été menées (16 visites en 2022). Seul un incident remarquable a été enregistré en 2023 : une chute d'objet par manipulation de transpalette. On compte 21 anomalies de sécurité en 2022 et 24 en 2023. La criticité de ces anomalies est généralement faible.

S'agissant des projets, la rénovation des bâtiments a pour objet de réduire au maximum les flux logistiques intra-sites et le nombre de bâtiments utilisés dans un but de réduction des incidents et des dépenses énergétiques. La mise en place des compteurs divisionnaires des énergies permet de mieux mesurer les consommations. Un groupe a été créé en 2022 pour éviter les gaspillages.

II.3. United Initiators

Voir le diaporama préparé par United Initiators joint au compte-rendu.

M. BLAISE explique que UI SAS fait partie du groupe allemand UI Group, leader dans la production de peroxyde organique, de persulfate et de peroxyde d'hydrogène.

S'agissant des projets, les principaux chantiers concernent les derniers rétrofits des groupes frigorifiques, la rénovation des cellules de stockage et de la signalétique. L'entreprise a aussi fait l'acquisition d'une rampe de déchargement adaptée aux remorques des véhicules poids lourds. Toutes les canalisations seront curées d'ici la fin de l'année.

Les objectifs pour les trois années à venir sont les suivants :

- établir un nouveau tableau d'état des stocks plus conforme aux évolutions réglementaires post-Lubrizol ;
- finaliser la révision du POI ;
- poursuivre la révision des consignes et procédures de sécurité ;
- envisager une certification du référentiel européen SQAS Entreposage.

Les investissements à venir portent en priorité sur les équipements de lutte contre l'incendie, la réhabilitation des canalisations et du bassin de rétention en fonction des résultats des opérations de curage de fin 2023, la rénovation préventive de certaines chambres froides, l'installation de racks dans les deux plus grosses cellules froides et le changement de l'outil de supervision.

III. Rapport de l'inspection des installations classées (DREAL Bourgogne-Franche-Comté)

Voir le diaporama préparé par la DREAL joint au compte-rendu.

M. LORIN rappelle que la DREAL a connu des mouvements de personnel, qui ont conduit au changement des inspecteurs référents pour l'ensemble des trois exploitants.

III. 1. Air Liquide France Industrie (ALFI)

Lors de la dernière inspection, M. LORIN indique que deux non-conformités mineures ont été relevées :

- Rendement d'un dispositif de piégeage cryogénique à justifier ;
- Mise en service retardée d'un nouveau dispositif d'extraction d'air de sécurité.

Ces deux non-conformités font l'objet d'un traitement de la part de l'exploitant jugé satisfaisant.

III.2. Bioxal

Une non-conformité mineure a été relevée concernant un forage d'eau qui n'est plus exploité attendant d'être mis en sécurité. La DREAL a demandé à Bioxal de condamner ce puits selon un calendrier à lui communiquer.

Dans un contexte de sécheresse, Bioxal a demandé cet été le maintien de ses prélèvements hydriques pour soutenir ses processus de fabrication. Cette dérogation a été accordée par le préfet.

M. LEMAIRE précise que l'installation de nouvelles pompes de refroidissement a permis de diviser par trois les consommations d'eau par rapport à l'année précédente.

M. LE BERT ajoute que les conditions d'octroi d'une dérogation aux mesures de restriction de l'usage de l'eau étaient différentes selon que les entreprises avaient déjà optimisé leur consommation d'eau.

M. LORIN confirme que les exploitants ne pouvaient se voir accorder cette dérogation que s'ils avaient déjà fournis des efforts en matière de sobriété hydrique.

III.3. United Initiators

L'inspection portait sur les fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques. Une non-conformité mineure a été relevée sur l'absence d'un registre demandé par le règlement européen. Deux demandes de compléments ont été formulées sur l'appréhension d'une barrière technique de sécurité et la gestion des températures.

En conclusion, M. LORIN salue l'esprit cordial et coopératif dans lequel se sont déroulés les échanges avec les différents exploitants durant l'année.

M. LE BERT confirme que le dialogue avec l'inspection de la DREAL permet de trouver des points d'accord et d'organiser les démarches. Il souhaite que cela continue, et que les services de la préfecture, la mairie et le Grand Chalon participent à une commission locale d'accélération des projets.

Mme LACOUR assure que le sous-préfet s'efforce de créer du lien entre les différentes institutions pour ne pas bloquer les projets sur le territoire.

M. LEMAIRE rappelle qu'une réunion aura lieu le 17 novembre. Il insiste sur la bonne collaboration entre les différentes sociétés sur les sujets de sécurité et de sous-traitance.

M. LORIN rappelle que ALFI, Bioxal et United Initiators formaient auparavant une seule et même plateforme industrielle exploitée par Air Liquide, qui a été par la suite segmentée en plusieurs établissements. Aujourd'hui, ces établissements restent liés à travers une convention d'entraide mutuelle, notamment en cas de sinistre.

IV. Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

La séance est levée à 16 heures 05.

Pour le sous-préfet de Chalon-sur-Saône,
Par délégation,
La secrétaire générale,


Virginie LACOUR